

Perfectionnement à la fiscalité du patrimoine

-Référence: **DB-15**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Appliquer les dernières dispositions fiscales en matière d'impôt sur le revenu.
- Utiliser les techniques d'optimisation fiscale et les outils de défiscalisation.
- Calculer et optimiser l'IFI.
- Maîtriser la fiscalité de la transmission du patrimoine.
- Intégrer les dernières évolutions fiscales liées à la loi de finances.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Manager et collaborateur gestionnaire de patrimoine, chargé de clientèle ou toute autre personne souhaitant maîtriser la fiscalité du patrimoine : détention, plus-value et transmission.

Programme

- **Maîtriser l'impôt sur les revenus (IR)**
 - La fiscalité des produits d'épargne.
 - La fiscalité des dividendes.
 - Les plus-values mobilières.
 - PFU ou option pour le barème.
 - Les revenus fonciers : micro-foncier ; régime réel et traitement des déficits.
 - Les revenus de la location meublée non professionnelle.
 - Les plus-values immobilières.
- **Utiliser les leviers d'optimisation de l'IR**
 - Rattachement ou détachement des enfants.
 - Cartographier les déductions et réductions.
 - Le plafonnement des niches fiscales.
 - Optimiser ses placements immobiliers en utilisant les dispositifs fiscaux existants.

Programme

- Arbitrer ses placements financiers.
- Réduire ses revenus fiscalisés : PEA, PERP, assurance-vie.
- **Déterminer l'impôt sur la fortune immobilière L'assiette composée des biens et droits immobiliers détenus directement ou indirectement. Les biens exclus et exonérés de l'IFI.**
 - Les dettes déductibles.
 - Évaluation des biens.
 - Calcul, déclaration et paiement.
- **Maîtriser les aspects fiscaux de la transmission de patrimoine**
 - Transmission de patrimoine dans le cadre d'une succession : les règles de dévolution successorales ; calcul des droits ; spécificités : transmission non préparée, absence du conjoint, degré de parenté...
 - Fiscalité des donations.
 - L'assurance vie : la clause bénéficiaire ; le dénouement du contrat par décès.
- **Les évolutions de la fiscalité liées à la loi de finances**
 - Les dernières évolutions de la réglementation fiscale du patrimoine.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc